



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 28 octobre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 18 novembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS</i></p>
--	--

**Délibération n°23**

**Rapporteur : Mme Pauline BRESSE**

**Objet : Mise en place d'un bail commercial avec la société LA BROCHE**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, la Commune a mis en place une convention d'occupation à titre précaire avec la société LA BROCHE dans le cadre de la location d'un local commercial sis 976 avenue Jules Bianco, au sein de la copropriété la Halte Routière, parcelle section E – n° 2694.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, il est proposé à la société LA BROCHE de mettre en place un bail commercial de 3.6.9 ans, selon les conditions suivantes :

- un local en rez-de-chaussée d'une surface de 30 m<sup>2</sup>,
- mise à disposition de deux W.C. privatifs situés dans les parties communes du bâtiment,
- mise à disposition d'une terrasse extérieure,
- mise à disposition d'une surface des parties communes pour stockage,
- un espace extérieur servant à l'implantation de bouteilles de gaz,
- un loyer mensuel correspondant à 9.58 €/H.T./m<sup>2</sup> pour un montant de 287,50 €/H.T. soit 345,00 €/TTC,
- à compter de la 3<sup>ème</sup> année, le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC),

- le loyer sera payable mensuellement d'avance par le preneur le 10 du mois.

La commission municipale a examiné ce dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***approuve la mise à disposition à la société LA BROCHE, du local précité aux conditions susmentionnées,***
- ***autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221107-DE23-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022  
Affichage : 18/11/2022